

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 8

Artikel: Les armées de Charles le Téméraire durant les guerres de Bourgogne
Autor: Léderrey, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les armées de Charles le Téméraire durant les guerres de Bourgogne

INTRODUCTION

Grandson, Morat, Nancy ! Trois victoires auxquelles les Confédérés doivent la consécration d'une *réputation guerrière* déjà amorcée, un siècle et demi plus tôt, à Morgarten, Sempach et Naefels où — faits d'armes sensationnels pour l'époque — de frustres montagnards avaient osé affronter et réussi à mettre en déroute des chevaliers bardés de fer. Cette audace, ils l'avaient puisée dans le *terrain* dont ils avaient su se faire un précieux allié. Non contents de le renforcer par des « letzi », disposées de façon à canaliser l'envahisseur, dans deux de ces batailles, ils le surprirent par une avalanche de pierres et de troncs d'arbres. Affolés par ces projectiles d'un nouveau genre, hommes et chevaux furent incontinent assaillis, à bras raccourcis, massacrés ou mis en fuite.

L'ennemi le plus redoutable des Confédérés n'en était pas moins resté la *chevalerie*. Sa mise en déroute, dans les guerres de Bourgogne, va durant 40 ans assurer la *suprémie de l'infanterie suisse*.

Sur la façon dont elle y est parvenue, les études ne manquent pas. En Suisse, cependant, rares sont celles qui donnent quelques détails sur l'adversaire qu'elle dut affronter.

C'est une lacune que nous voudrions combler ¹.

* * *

¹ Parmi les nombreux auteurs consultés, mentionnons le capitaine Schneebeli (*Das Heer Karls des Kühnen*, paru dans l'A.S.M.Z. de février 1960), le capitaine Guillaume (*L'histoire militaire sous les ducs de Bourgogne*, Bruxelles 1947), le lt. colonel Ch. Brusten (*L'armée bourguignonne de 1465 à 1477*, dans la *Revue internationale d'histoire militaire* et *Les emblèmes de l'armée bourguignonne sous Charles le Téméraire*, brochure, Bruxelles, 1960).

Rappelons que l'enjeu des guerres de Bourgogne est la *Franche-Comté*. Ce territoire s'incorpore dans ceux qui, de la Provence, par l'Alsace, la Lorraine et le Luxembourg, aux Flandres, devait permettre à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, de reconstituer la *Lotharingie*, royaume créé par le traité de Verdun, en 843. Or les vues du duc allaient à l'encontre de celles du roi de France, Louis XI, et des Bernois. Ceux-ci, couverts dans l'Est par les Confédérés — qui désapprouvaient leurs velléités d'expansion vers l'Ouest — redoutaient le voisinage d'un prince aussi entreprenant que le Téméraire, capable d'entraver leur ravitaillement en sel, en blé et en vins.

Passons sur les démêlés qui amenèrent les Bernois — encouragés par Louis XI, préoccupé de retirer les marrons du feu — à déclarer la guerre au duc de Bourgogne.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE BOURGUIGNONNE

Jusqu'à 1470, les principales sources de recrutement étaient les *fieffés*, les communes et les volontaires.

Les *fieffés* ou vassaux tenaient leur domaine d'un seigneur auquel ils devaient redevance en argent monnayé ou en service militaire pour la durée d'une campagne. Outre des gens de pied, les plus riches fournissaient un *homme d'armes* cuirassé et monté.

Les *communes urbaines et rurales* étaient soumises aux mêmes obligations. S'y ajoutaient la livraison de vivres, de tentes et d'équipements.

Les *volontaires* acceptaient de servir à titre permanent et formaient généralement les garnisons.

La médiocrité de tous ces gens, qui du reste servaient souvent à contre-cœur, engagea Charles le Téméraire, suivant l'exemple de Louis XI, à créer, dès 1470, des *compagnies d'ordonnance*, unités *permanentes* dans lesquelles figuraient des étrangers (italiens, allemands et anglais).

LA MAISON DUCALE

C'était en quelque sorte un Q.G. élargi, englobant des organes de gouvernement civils et militaires. On y trouvait 4 *chambres* (ou ministères) représentant : la *chapelle* (personnel ecclésiastique), le *conseil et la justice*, la *guerre* et les *finances*.

La *maison ducale proprement dite* comprenait :

1. Les *grands pensionnaires* (ducs et hauts personnages) et 40 *chambellans*, grands seigneurs chargés de fonctions éminentes : 40 archers anglais leur servaient d'escorte pour accompagner le duc.

2. Les quatre *Etats de la maison* (panetiers, échantons, écuyers tranchants, pour le service de table, et écuyers d'écurie) formant chacun une escadre de 50 écuyers divisée en cinq chambres. Une escorte de 100 archers anglais était attribuée à chaque Etat.

3. Les *chevaliers*, au nombre de 250 formaient deux compagnies. L'une, recrutée dans la plus haute noblesse (comtes, barons, marquis) formait 4 chambres à 10 chevaliers et 10 hommes d'armes, commandées chacune par un chevalier renommé pour sa bravoure et son habileté. La seconde comptait 90 chevaliers et 80 archers anglais.

4. Les *gardes du corps*, au nombre de 62, étaient des archers. Revêtus d'une riche livrée, ils devaient suivre le duc soit à pied, soit à cheval, et faire le guet devant son logis. 12 trompettes accompagnaient les archers.

5. Les *écuyers de la garde*, au nombre de 120, étaient pris dans les familles les plus nobles. Chacun d'eux avait à sa suite un homme d'armes et un archer à cheval. Le conducteur, un capitaine, était assisté d'un chapelain, de 8 archers, de 2 coustilliers (fourriers) et de 2 trompettes. Chaque chef des 4 escadres (à 4 chambres) avait droit à un coustillier et un archer, mesure qui concernait aussi les deux lieutenants chargés de le remplacer en cas d'absence : l'un portant l'étendard des hommes d'armes, l'autre, le guidon des archers.

6. Les *archers anglais*, au nombre de 700 à 800, formaient

12 escadres, d'effectif variable, réparties entre les catégories ci-dessus.

La *bannière de Bourgogne* était portée par le grand chambellan. Elle était de forme rectangulaire, tandis que l'*étendard du prince*, porté par le 1^{er} écuyer d'écurie, reproduisait, sur un triangle allongé, les couleurs et la devise du prince. Le *pennon du prince*, confié au 1^{er} écuyer tranchant chargé de défendre son seigneur, était fixé à une lance. L'escadre des chambellans et chacun des 4 Etats étaient pourvus d'une *cornette*, la garde, d'un *étendard*, de 4 *cornettes d'escadre* et d'un *guidon des archers*. L'*étendard des chevaliers* était semblable à celui du prince.

Tous ces emblèmes — et nous en oublions — servaient de signe de ralliement.

La maison ducale représentait un effectif de plus de 2000 combattants, souvent engagés en première ligne. En 1476, ils furent chargés de faire régner l'ordre et de réprimer les abus.

LA COMPAGNIE D'ORDONNANCE

Emis en 1473 et trouvés, le 14 juin 1476, dans la tente du Téméraire, à Morat, les « *Statuts et ordonnances du duc Charles de Bourgogne que doivent garder les compagnies de ses ordonnances d'hommes d'armes et gens de trait, tant a pié qu'à cheval* » règlent avec minutie les fonctions du « conductier, homme pourvu de bonne autorité, sage, prudent et expert en armes », chargé de « gouverner » chacune des 22 compagnies d'ordonnance qui existent en 1474. Elles vont porter un coup décisif au système féodal.

Le *conductier*, nommé pour un an, mais rééligible, était assisté d'un chirurgien, d'un fourrier (ou logeur), d'un commis (comptable) et de 2 trompettes. Sa compagnie se composait de 100 lances, de composition variable. Unité administrative la plus petite, la *lance* se disloquait en vue de la marche et du combat. Le tableau ci-dessous fait état d'une lance de

6 hommes, formant une *chambre* ; 4 de celles-ci composaient une *escadre* et 4 escadres, la compagnie.

Répartition des gens de guerre d'une compagnie d'ordonnance

	<i>Lance à</i>	16 <i>chambres à</i>	4 <i>escadres à</i>	<i>Compagnie</i>
Hommes d'armes	1	6	25	100
Coustilliers	1	6	25	100
Pages	1	6	25	100
Archers à cheval	3	18	75	300
Arbalétriers	1	6	25	100
Piquenaires	1	6	25	100
Couleuvriniers	1	6	25	100
Total des hommes	9	54	225	900 -

Par l'engagement de volontaires, souvent étrangers, l'effectif de la compagnie aurait parfois atteint 1200 hommes et, en 1476, vu la pénurie des chevaux, l'homme d'armes, seul, serait resté monté, ses gens de pied se composant de 3 archers, ou arbalétriers, 3 piquenaires et 3 couleuvriniers.

Nombreux sont les *emblèmes* servant au ralliement. Ceux d'une compagnie sont de même couleur. L'*enseigne* du conducteur est de forme triangulaire. Celle du chef d'escadre, une *cornette*, est une longue flamme rectangulaire, sur laquelle le rang de l'escadre est indiqué par une lettre en or : C.CC.CCC. CCCC. Les chefs de chambre se distinguent par une *bannerole* flottant sur leur casque.

Réunis, les hommes d'armes ou *gens d'armes* formaient la cavalerie lourde et les *coustilliers*, la cavalerie légère. Les *archers* mettaient généralement pied à terre, après avoir confié la garde de leurs chevaux au *page*. Arbalétriers, couleuvriniers et piquenaires étaient groupés en une *compagnie de 300 gens de pied* commandée par un homme d'armes à cheval, doté d'une enseigne. Chacune des trois *centenaies* qui la composaient avait son fanion et se divisait en trois *trentenaies* de 11 arbalétriers, 11 couleuvriniers et 11 piquenaires.

LES GENS DE GUERRE A CHEVAL ET A PIED

Le *chevalier*. Les armées au moyen âge étaient généralement composées de chevaliers, formant une caste noble, obéissant à des règles quasi internationales. Alors que les rustres Suisses massacraient tous leurs ennemis, même les blessés, il était admis qu'un chevalier désarçonné se rende à merci, quitte à se libérer par échange ou contre rançon.

Dès l'âge de 7 ans, le futur chevalier pouvait être admis à la cour d'un seigneur où se faisait son éducation. Devenu écuyer, il perfectionnait son entraînement physique. A la seule force des poignets, il devait par exemple grimper le long d'une échelle adossée à un mur. Mais c'étaient surtout le maniement des armes, la lutte à pied et à cheval qui l'accaparaient. Enfourcher un cheval lancé au galop, le monter sans étriers, sauter en croupe faisaient partie de ces exercices.

Mais le régime féodal touche à sa fin. Rares deviennent les occasions de se battre entre chevaliers et toujours plus fréquentes celles offertes dorénavant par les compagnies d'ordonnances de lutter contre la piétaille. Les fonctions de conducteur, comme celles d'homme d'armes, permettent encore de réaliser de hauts faits auxquels aspire tout chevalier. Moins soucieux de commander que de se battre, la seule discipline à laquelle ils se plient consiste à rester dans le rang (la *haye*) jusqu'au moment de l'abordage où, libérés, ils foncent lance basse sur les adversaires de leur choix.

L'*homme d'armes*, revêtu d'une armure, qui le couvre de la tête aux pieds, chevauche un destrier, dont le chanfrein, le poitrail et les flancs sont également cuirassés. Pour éviter de fatiguer ce cheval d'armes, il aura été conduit haut le pied ou monté par le coustillier. L'homme d'armes ne l'enfourchera que peu avant l'engagement. L'armement de l'homme d'armes consiste en un « long estoc roide », la *lance*, en bois de frêne ou d'érable, longue de 3 ou 4 mètres et terminée par une flèche métallique à double tranchant. Au côté senestre de la selle est pendu un « *couteau* » (épée) et, au côté droit une

« *masse à main* », sorte de courte hallebarde. Il y a encore une *daque* pour le corps à corps.

Le *coustillier*, en quelque sorte écuyer de l'homme d'armes, l'aide à se mettre ou se remettre en selle et le suit comme son ombre, prêt à le défendre ou à le retirer de la mêlée. Revêtu d'une *brigandine* (sorte de cotte de mailles), d'une *salade* (casque) et d'un gorgerin, il est armé d'une « *coustille* » (courte épée pouvant frapper d'estoc et de taille), d'une « *javeline* » (probablement une sorte de lance terminée par un fanion) et d'une longue *daque*.

L'*archer à cheval*, protégé, lui aussi, partiellement, est armé d'un arc, haut de 2 mètres, en bois d'if ou d'érable, d'une longue épée à deux mains, pour servir d'estoc, et d'une *daque*. Les trente flèches dont il dispose sont empennées. Le bois en est ciré pour assurer un meilleur glissement. Une pointe en fer est enserrée dans le fût, parfois peu solidement, de telle sorte qu'elle puisse rester dans la plaie. On pouvait lancer 12 flèches à la minute. Les archers anglais, particulièrement renommés, pouvaient toucher à 200 mètres.

Les *arbalétriers* ou *cranequiniers* tiraient plus lentement, mais avec plus de précision et d'efficacité. Ils lançaient des « carreaux » empennés, pourvus d'un fer à quatre faces, capable, à courte distance, de percer une cuirasse et, pour le moins, de briser un membre. L'arbalète se terminait, à l'opposé de la crosse, par un étrier dans lequel le tireur plaçait le pied pour bander la corde, laquelle était ramenée en arrière à l'aide d'un crochet fixé à sa ceinture et agissant dès qu'il se redressait. L'arbalète pouvait aussi être apprêtée au moyen d'un système à crémaillère dit *cranequin*.

Lorsqu'ils formaient le premier rang de l'infanterie, les arbalétriers après avoir tiré, passaient au second. Parfois aussi, ils tiraient par-dessus la tête des piquenaires agenouillés devant eux et pointant leur lance sur le poitrail.

La *couleuvrine à main*, arme à feu portative d'un calibre de 2,6 à 2,9 cm, était pourvue d'un manche de bois, sans crosse. Ses projectiles ronds et en plomb manquaient de précision.

Recharger l'arme prenait tellement de temps qu'un tireur ne pouvait guère tirer qu'un coup avant d'être remplacé par un camarade. L'arme, qui faisait plus de bruit que de mal, fit place à l'arquebuse.

Les *manœuvriers*, non incorporés dans les compagnies d'ordonnance, faisaient fonction d'artilleurs, de terrassiers et de pionniers.

ARTILLERIE

Cette arme, encore à ses débuts, est commandée par un chambellan, *maistre de l'artillerie*. On y trouve de grandes bombardes, des mortiers, des veuglaires, des crapaudeaux, des courtauts, des couleuvrines, des serpentines, grandes, moyennes et petites que nous renonçons à caractériser car, à défaut de fabrication en série, il est difficile de trouver deux pièces de calibre et de longueur identiques.

A *Grandson*, le nombre des pièces attribuées au Téméraire va de 24 à 300 ! Les Confédérés en auraient capturé 115. Six d'entre elles, conservées dans nos musées nationaux, sont pourvues d'un affût sur roues permettant un léger déplacement en hauteur. Leurs boulets de fer pesaient d'une à trois livres. La position de l'avant-garde bourguignonne, sur le *Grünhag*, aurait été garnie de 24 serpentines qui stoppèrent l'attaque des Suisses, dont 10 auraient été, d'un seul coup mis hors de combat. Ayant réussi à la tourner, les Confédérés s'assurèrent la victoire.

A *Morat*, selon l'ambassadeur du duc de Milan auprès du Téméraire, celui-ci aurait disposé de 4 grandes bombardes, de 6 courtauts et de 54 grosses serpentines. Les pièces fondues hâtivement avec les cloches de Lausanne se seraient révélées de mauvaise qualité. Les *bombardes de sièges*, placées sur un socle ou à même le sol, lançaient toutes les 2 heures un boulet de pierre cerclé de fer. En 4 coups tirés à environ 300 mètres, elles auraient abattu une tour et, en 6 coups, crevé une muraille. Sur 70 pièces engagées contre la ville,

65 seraient tombées entre les mains des Confédérés : le comte de Romont aurait réussi à sauver les siennes.

L'*artillerie de campagne*, dont la portée ne dépassait guère 300 mètres, formait une ligne devant le front : le champ de tir fort étroit de ses pièces ne pouvait guère être déplacé. Après une première salve, le temps manquait pour les recharger, d'autant plus que les Suisses se ruaient sur elles.

Somme toute, l'artillerie n'a pas joué un rôle important dans les guerres de Bourgogne. Elle ne devint fatale aux Suisses qu'à Marignan.

Le matériel exigeait des *moyens de transport* considérables : 2000 chariots, sans compter les bêtes de somme, selon Olivier de la Marche. Les trains auraient mis 12 jours à franchir les cols du Jura. Le déplacement de la grosse bombarde de Bourgogne exigeait 100 chevaux et 6 chariots chargés de projectiles et de poudre. Le transport de 1000 pavillons et de 1000 tentes accaparait 400 chariots et la compagnie d'ordonnance avait besoin de 21 pavillons et de 101 tentes à 6 chevaux.

EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE 1473

Des « *monstres* » et *revues* de la compagnie d'ordonnance ont lieu tous les trois mois.

Concernant le *logement des lances* « est à entendre que s'ils (les hommes) veulent être logiés en hostellerie, ils auront chambre, nappe, linges, trois lits pour coucher, pots, pelles, plats, escuelles et autres ustensiles d'hôtel... et aussi l'estable (pour les chevaux)... en payant pour chaque lance de six personnes et 6 chevaux 23 patars par mois ».

« Si aucune chose ils veulent avoir, qu'il faille *aller quérir* hors des maisons où ils seront logiés, les gens de guerre baillent l'argent avant qu'ils y envoient. Et quant à ce qu'ils prendront en leurs dits logis, le payent à leur départ et contentent leurs dits hôtes gracieusement et tellement qu'ils n'aient cause d'eux endouilloir, sous peine d'être pugniss en telle manière que ce sera exemple à tous autres. »

Un ou plusieurs *commissaires* seront désignés « pour faire réparer et amender les pilleries et rançonnements sur le pauvre peuple ».

Lors d'un *déplacement*, les chefs sont tenus « de chevaucher avec ceux de leur charge pour prendre garde qu'ils ne fassent derroy sur le pauvre peuple et aussi pour les contraindre... de payer leurs *vivres* selon le taux et en la manière cy-après déclarée, à savoir: la chair d'un mouton pour 4 patras et demy et rendront la peau et le suif à qui appartiendra leur mouton ».

Pour « *deslogier* » (rassembler) les gens, un coup de trompette les fait équiper, un second les rassemble par chambre et par escadre, un troisième les achemine sur l'endroit désigné par le conducteur.

Les *rapports* (selon notre terminologie) sont réglés comme suit: « pour savoir ce qu'il aura à faire, le matin et avant disner et le soir avant le souper » le chef de chambre va se renseigner auprès du chef d'escadre et celui-ci auprès du conducteur.

Jusqu'à 4000 *femmes* auraient suivi l'armée du Téméraire, causant « souvente fois plusieurs grands débats et autres inconvenients ». Pour y mettre fin, il est ordonné « les conductiers, présents et à venir, ne souffrent doresnavant suivre leurs compagnies plus haut de 30 femmes ».

Les chefs « ne souffriront lesdits gens de guerre renier le nom de Dieu, faire *vilains serments*, ne aussi user de *jeux de dez* ». Mesure caractéristique pour l'époque: on doit veiller à ce que les hommes n'empruntent ni ne vendent leur équipement ou leur cheval.

ENTRAINEMENT

« Pour mieux habiliter et exercer lesdits gens de guerre » les conducteurs mèneront « aucune fois partie de leurs hommes d'armes jouer aux champs (exercice sur le terrain), armez aucune fois du haut de la pièce (armure) seulement, une autre fois de toute la pièce, pour eux essayer à courre la lance » (combattre entre eux avec la lance).

Les *hommes d'armes* seront entraînés à charger vivement, en rangs serrés, à garder leur enseigne, à se grouper autour d'elle, à se disperser et rallier à nouveau, à s'entraider et à soutenir une charge.

Les *archers* s'exerceront à mettre pied à terre pour mieux tirer, à « ataicher et abrider leurs chevaux ensemble derrière la selle du page et à les faire marcher après eux ». Ils devront « marcher vivement de front et tirer sans eux rompre » (en avançant ?).

Les *piquenaires* marcheront « en front serré devant lesdits archiers et à un sygne d'eux mettront à genoux, en tenant leur pique baissée de la hauteur des ars (arçons) de chevaulx, afin que les archiers puissent tirer par dessus lesdits piquenaires comme par dessus un mur... et si lesdits piquenaires voyaient leurs ennemis en désarroy... seront plus près à leur courre sus ». Les piquenaires devront encore savoir se placer dos à dos « à double déffense ou en ordonnance quarrée ou ronde ».

Les piquenaires pourront aussi être encadrés par deux archers ou intercalés entre les cavaliers.

On soutiendra « la *charge des chevaulx* des ennemis en enclouant les pages et les chevaux des archiers au milieu des archiers serrés et des piquenaires placés autour d'eux ».

« Et pourront lesdits conductiers de prime jeu introduire cette manière de faire par petites compagnies et en ce faisant, les dits conductiers auront journellement la vue et le regard de leurs gens. »

Pour mieux harceler l'adversaire, les *tireurs* (archers, arbalétriers et couleuvriniers) s'éparpilleront parfois en « enfants perdus » autour du corps de bataille qui les recueillera.

FORMATIONS DE MARCHE ET ORDRE DE BATAILLE

Une ordonnance émise par le Téméraire au camp de Lausanne, en mai 1476, après la bataille de Grandson, prévoit un ordre de bataille sur 8 lignes et une réserve. Placée au centre

de chaque ligne, l'infanterie était flanquée, de part et d'autre par des archers, couverts eux-mêmes par des hommes d'armes. Ce qui frappe, c'est le grand nombre de chefs italiens : on y trouve aussi des Anglais.

La 1^{re} *ligne*, commandée par Antonio di Lignano, se composait de Milanais et renfermait l'artillerie de siège.

La 2^e *ligne* était formée par la maison ducale; on attendait l'arrivée de Savoyards et de Bourguignons pour former la 8^e, laquelle devait escorter les trains suivant la 7^e.

Cet ordre de bataille, fort détaillé, n'est intéressant que par le soin mis à l'établir, car, à *Morat*, on se trouve en face d'un dispositif fort différent. En fait la ville fut assiégée :

— *au Nord* par le comte de Romont avec 5 à 8 (12) mille ¹ Savoyards ;

— *au Sud*, par le Grand Batard de Bourgogne, premier chambellan, placé à la tête de 8 à 12 (30) mille hommes ;

— la 2^e *ligne*, sous les ordres du capitaine Galeotto, englobait 3 compagnies d'ordonnance et 4 compagnies d'Italiens ;

— la 3^e *ligne* que conduisait le comte de Merle, se composait d'infanterie piccarde et de cavalerie ;

— le *corps de bataille*, que commandait le seigneur de Clessy, se composait de 10 (27) mille hommes, dont la maison ducale et l'avant-garde (5 à 7 mille archers, en partie anglais, 2 compagnies d'ordonnance et de la cavalerie). L'infanterie aurait été placée sur 16 rangs.

Il semble que plusieurs *compagnies d'ordonnance* aient été disloquées.

Suivant le terrain, le commandant d'une ligne de bataille pouvait former 1, 2 ou 3 *colonnes*. Des hommes d'armes ou gens d'armes chevauchaient en tête, les 100 de la compagnie d'ordonnance pouvaient être placés côte à côte ou échelonnés par escadre, voire par chambre. Archers et gens de pied suivaient dans des formations semblables. La garde faisait

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent un maximum et font ressortir la difficulté de préciser les effectifs.

exception : lorsque ses hommes d'armes avançaient par escadres, le front des archers comportait 25 hommes, celui de l'infanterie 50.

Parallèlement à la colonne principale, du côté opposé à l'ennemi, cheminait la colonne des *sommiers* (transportant l'artillerie légère, ses munitions, les vivres et bagages) et des *chariots* (chargés de tentes et d'un important matériel de campement).

Les gens de guerre ne recevaient du duc ni armes, ni équipement, ni vivres. Ils pouvaient s'approvisionner, selon un tarif réglé, auprès des habitants de leur lieu de stationnement ou des marchands des villes autorisés à suivre la troupe.

Lorsque celle-ci était *cantonnée*, les chefs des lignes de bataille ne pouvaient mettre pied à terre avant que le dernier de leurs hommes ait été logé dans le quartier qui lui avait été assigné.

Le *camp* était aussi divisé en quartiers et couvert sur son front par l'artillerie.

CONCLUSIONS

Mieux faire connaître les armées de Charles le Téméraire qu'affrontèrent les Suisses, tel était le but de notre étude, qui est à proprement parler une *introduction* aux guerres de Bourgogne. Laissant à d'autres le soin de décrire les opérations, on nous permettra de passer à leur *épilogue*, soit aux *causes de la défaite* que l'on impute à Charles le Téméraire.

1. Le choix d'un défilé tel que celui de Vaumarcus, dont le débouché empêchait le déploiement de ses forces, se révéla désastreux.

2. Si, retardé par des « monstres » et revues spectaculaires, le duc s'était porté plus rapidement d'Orbe, par Payerne et Gümmenen, sur Berne, il aurait eu la chance d'y arriver avant la réunion des contingents confédérés.

3. A Grandson, la cavalerie tenta vainement de briser l'élan des Suisses, mais l'infanterie lâcha pied avant d'avoir combattu.

4. A Morat, la reconnaissance superficielle qu'effectue le Téméraire personnellement ne lui permit pas de déceler la présence des Suisses dans les bois. Convaincu que ceux-ci n'entreprendraient rien sous une pluie persistante, cela ne l'empêcha pas d'y exposer ses propres troupes, des heures durant. Et c'est au moment où il les ramène, transies, dans le camp, que se déclencha l'attaque.

5. La position assignée à son avant-garde (le *Grünhag*), renforcée par l'artillerie était bonne, mais trop éloignée du gros. Dès le moment où les Suisses réussirent à la tourner, le sort de la bataille était décidé.

6. D'autant plus que les troupes du duc, hâtivement recrutées, parfois par contrainte, et mal instruites, n'étaient pas de taille à affronter les Confédérés.

7. Au lieu de s'attarder au siège de Morat, il aurait dû se borner à empêcher Bubenbergh de déboucher de la ville et faire converger toutes ses forces sur l'action principale, à laquelle le comte de Romont ne prit aucune part.

8. A Morat, comme à Nancy, les ailes, dont la couverture avait été négligée, furent tournées par les Confédérés.

9. L'infériorité numérique du Téméraire, à Nancy, fut aggravée par la défection de Campobasso.

* * *

Les causes de la défaite de Charles le Téméraire expliquent, en partie, la *renaissance de l'infanterie* assurée par les Suisses. Cet honneur, ils le durent à leur mépris du danger, à leur intrépidité, à leur parfaite entente sur les champs de bataille, mais aussi au fait qu'ils possédaient l'armement de leur tactique, *armement* (pique et hallebarde) qui se révéla supérieur à celui de l'adversaire. Et lorsque quarante ans plus tard, à Marignan, ils durent s'avouer vaincus, c'est qu'ils n'étaient pas préparés à affronter une arme, perfectionnée à leur insu, *l'artillerie*.

D'où l'on peut conclure que, pour conserver toute sa *valeur*, *l'infanterie* doit profiter des progrès de la technique.

Il est entendu que toutes les armes doivent agir à son profit, mais il est aussi prouvé que leur concours lui est indispensable. Or, le veto imposé par l'aviation et l'arme atomique, aux mouvements et rassemblements de grandes formations de combat, rend cette collaboration de plus en plus difficile. Aussi la tendance est-elle de doter organiquement les régiments voire les bataillons de moyens propres à assurer leur *autonomie* dans un large rayon d'action.

En tout état de cause, c'est sur le *terrain, domaine de l'infanterie*, qu'interviendra la décision et le dernier des combattants sera un fantassin.

Colonel Ernest LÉDERREY

La guerre des blindés

du major Eddy Bauer

Le *Traité de Versailles* (1919) consécutif à la première guerre mondiale et sanctionnant la défaite de l'Allemagne impériale avait décidé la suppression de la puissante armée du Kaiser, ne laissant à la nouvelle république, présidée par le vieux maréchal Hindenburg que quelque 100 000 hommes, sorte de force de police destinée au maintien de l'ordre à l'intérieur. Dès l'apparition de Hitler sur la scène politique et la création du parti national-socialiste, le futur dictateur s'entoura, à l'image de Staline, puis de Mussolini d'une solide et fidèle « garde prétorienne » : ce furent les détachements de S.A. et de S.S. militairement constitués. Hitler ayant clairement défini ses objectifs politiques, il ne faisait dès lors aucun doute qu'une nouvelle armée allait naître sous les auspices du III^e Reich. Car, parallèlement à la montée du parti nazi vers le pouvoir, un groupe d'anciens officiers de 14-18, entourant le général von Seeckt, avait arrêté une doc-